

QUELS SYNDICATS DANS LE FILM D'ANIMATION FRANÇAIS?



Un syndicat est une association de personnes destinée à la défense de leurs intérêts professionnels communs. Toutes les travailleuses ont le droit d'avoir recours à un syndicat pour faire entendre leur voix, qu'ils y aient adhéré·es ou non. Les chef·fes d'entreprise adhèrent à des syndicats dédiés.

un syndicat est dit représentatif lorsqu'il obtient au niveau national, au moins 8% des suffrages total des élections CSE et des élections professionnelles tous les quatre ans*. Il participe alors aux négociations intersyndicales, avec tous les autres syndicats représentatifs, ceux des travailleuses et ceux du patronat, relatives aux conditions de travail et aux salaires, dans la Convention collective. Un syndicat n'a cependant pas besoin d'être représentatif pour défendre les travailleuses, notamment face aux abus potentiels d'employeureuses, ou pour toute question liée au droit professionnel.

Dans le secteur du film d'animation, il existe plusieurs syndicats de travailleuses avec une branche dédiée, ainsi que deux syndicats de productrices, autrement dit patronaux.

* Seul·es peuvent voter les permanent·es et intermittent·es en poste en décembre de l'année précédant le vote, dans les entreprises de moins de 11 salarié·es permanent·es ou équivalent (TPE). Ces élections s'ajoutent à celles des CSE au sein des entreprises de plus de 11 salarié·es permanent·es ou équivalent.



Le Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de la télévision (SNTPCT), non affilié aux centrales syndicales interprofessionnelles, contrairement au SPIAC-CGT et F3C CFDT, est le 1er syndicat en terme de représentativité dans les négociations syndicales, depuis les dernières élections de 2025, à 30,96 % et l'est depuis la création de la convention collective en 2004.

En 2016, il participe à la mobilisation de la profession et des étudiant·es en cinéma d'animation pour bloquer le projet d'échelon junior du syndicat des producteurs qui aurait abaissé de façon importante le niveau des salaires minima. En 2023, il obtient la ratification d'un avenant pour mettre fin aux contrats dits au « forfait » pour les storyboarders. Il lutte actuellement pour un rattrapage des salaires minima, ainsi que pour l'obtention des mêmes jours fériés que les salariés permanents, pour la fin des abus des contrats multiples, pour des règles d'indemnisation du télétravail et pour une régularisation de la situation des assistants qui n'assistent personne.



Le Syndicat des Professionnel·les des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma CGT (SPIAC-CGT), est de nouveau représentatif à la table des négociations depuis les élections de 2025, à hauteur de 21,74% et est représentatif dans les négociations syndicales depuis la création de la convention collective en 2004, sauf sur la période 2021-2025.

Les adhérent·e·s du film d'animation du SPIAC-CGT se réunissent régulièrement pour discuter de l'actualité du secteur et établir collectivement les revendications et communications du syndicat. Hausse des salaires pour rattraper la hausse de l'inflation, heures supplémentaires non-payées, contrats illégaux dits « au forfait », l'impact de l'IA sur nos métiers, le coût des écoles et la problématique des stage etc. Les sujets ne manquent pas ! Son appartenance à la Fédération CGT spectacle et à la Confédération Générale du Travail leur permet aussi de lutter avec les autres secteurs professionnels sur des enjeux qui touchent tous·tes les salarié·e·s, comme les retraites, l'assurance chômage ou plus récemment la lutte contre l'extrême droite.



Le Syndicat Interprofessionnel de la Presse, des Médias, de la Culture et du Spectacle (SIPMCS), membre de la Confédération Nationale du Travail (CNT), est une organisation syndicale de travailleuses, représentative dans la production de films d'animation avec un poids de 19,78% depuis 2025.

Fonctionnant en organisation horizontale et autogestionnaire, il n'a ni chef·fe, ni bureaucratie, ni permanent·e syndical·e, car il refuse toute hiérarchie entre militant·es. Il n'accepte aucune subvention de l'État et des patrons, afin de garantir son indépendance et sa liberté d'action.

Outre l'avenant n°17 sur les storyboardereuses signé, ils se sont récemment opposer à l'avenant n°16 concernant le déclassement des infographistes VFX. Ils ont également refusé de signer les propositions patronales de revalorisation des salaires minima, les considérant ridicules face à l'inflation. Il a proposé de nouveaux droits pour les femmes et minorités de genre, par exemple d'établir le 8 mars comme un jour férié chômé. Il a demandé le maintien sous contrat des représentant·es du personnel en CDDU pour mieux se défendre en entreprise, et a réclamé un avenant pour privilégier le CDI à certains postes, au lieu de CDDU considérés comme abusifs, contre les nombreux licenciements récents. Face aux attaques de l'État et du patronat, ne te résigne pas, syndique-toi.



La Fédération Communication, culture, conseil CFDT (F3C-CFDT) est représentative à hauteur de 27,52 % depuis les dernières élections de 2025 et est représentatif dans les négociations syndicales depuis la création de la convention collective en 2004, dont elle est à l'origine avec le SPIAC CGT.

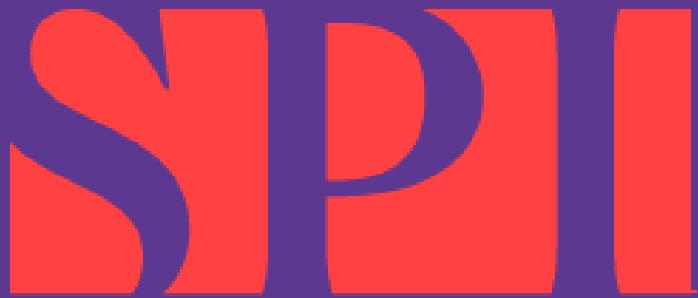
Elle touche en majeure partie aux permanent·es dans les studios de film d'animation mais représente les intérêts des salarié·es quel que soit leur statut.

Elle travaille à obtenir des revalorisations salariales justes tous les ans, que la totalité du temps travaillé soit payé; que l'évolution des carrières des intermittent·es soit prise en compte, de disposer d'un accord cadre sur le télétravail. Dans le cadre de la CPNEF audiovisuel, la F3C est à la l'origine de la création du CQP TD. La F3C a négocié et signé en 2023 l'accord chômage des annexes que le Medef et le Gouvernement ont refusé de valider.



Anim France est le syndicat patronal historique et principal de notre secteur. Il regroupe la majorité des studios de productions ainsi que plusieurs associations professionnelles et représente le secteur professionnel auprès de nombreux organismes institutionnels, parmi lesquels on retrouve le CNC, le Ministère de la Culture, l'AFDAS, Audiens et le CPNEF, auprès desquels ils militent pour la production de film d'animation française. Il négocie également avec les syndicats de travailleureuses représentatifs la mise à jour de la convention collective.

Contrairement aux représentant·es de syndicat de travailleureuses en entreprise, les studios d'animation sont pour la plupart membre de syndiquat patronal. Celui-ci compte 75 membres sur les quelques 185 studios français existant.



Le Syndicat des Producteurs Indépendants (SPI) est le second syndicat patronal existant dans le secteur du film d'animation. S'il ne lui est pas uniquement dédié, il compte malgré tout 69 studios d'animation en son sein. Ces entreprises sont, pour une majorité d'entre elles, de taille moindre que celles inscrites à Anim France, ou plus récentes. Il est représentatif à la table des négociations, côté patronal, à hauteur de 9,36 % depuis 2025.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Le collectif Velma de Troy, créé en 2016 par des travailleureuses du film d'animation français, avait sorti un récapitulatif intitulé "les syndicats : quézako ?". Il y est notamment question de comment se syndiquer et de comment mesurer le poids d'un syndicat. Il listait également les bonnes raisons de ce syndiquer, non exhaustives, que nous reprenons ici :

- **Pour s'informer et se tenir au courant de ses droits professionnels.**
- **Pour s'exprimer et peser dans les décisions et initiatives.**
- **Pour s'investir en participant à des missions syndicales.**
- **Pour faire valoir ses droits et se protéger des abus et discriminations.**
- **Pour donner des moyens au syndicat de mieux lutter et communiquer.**
- **Pour représenter la voix des salarié·es au sein des entreprises.**

Rejoindre un syndicat n'implique pas d'y travailler à temps plein, ou de participer à toutes les initiatives. Vous aurez cependant plus de facilités à vous faire entendre et à vous défendre, vous et vos camarades, et pourrez toujours aider à la hauteur de vos moyens et disponibilités.